



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 MAI 2016**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille seize, le deux mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. DUMOLARD Damien, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, M. KROELY Alain, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme POINTET Martine, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme FALCONNET Sandrine, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, M. MAURIANGE Claude Mme DEPLAIX Doris formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. PARIS Yves, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, Mme GODART Sylviane, Mme GURRET-BAGGIO Alice.

PROCURATIONS :

M. PARIS Yves donne pouvoir à M. FALCONNET Georges,
M. DELOBEL Gérard donne pouvoir à M. KROELY Alain,
Mme GODART Sylviane donne pouvoir à Mme ARRAULT Marie-Pierre.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 4 avril 2016.

ADOpte à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

FINANCES :

• **Tarifs publics 2016 : fixation d'un tarif pour foire, exposition et manifestations à caractère économique et assimilés sur le domaine public**

PERSONNEL :

- **Modification du tableau des effectifs**
- **Service de médecine préventive : renouvellement de la convention avec le CDG 74**

ASSOCIATIONS :

- **Convention d'objectifs et de moyens avec l'Echo de Chantemerle**
- **Convention de mise à disposition de locaux communaux à titre précaire et révocable – Sevrier Animation**

URBANISME-FONCIER-BAUX

- **Vente de terrains communaux : autorisation au Maire pour la signature d'un compromis avec Terractem**
- **Local technique pour la fibre optique : Autorisation d'urbanisme et convention de droit d'usage**
- **Aménagement du parc Dezirat : Déclaration préalable au titre de l'urbanisme**

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

- **Autorisations de stationnement aux pontons communaux pour des activités économiques**

Questions diverses

FINANCES :

Tarifs publics 2016 : fixation d'un tarif pour foire, exposition et manifestations à caractère économique et assimilés sur le domaine public

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'instaurer un tarif pour foire, exposition et manifestation à caractère économique et assimilés à 500 €/jour pour une surface jusqu'à 3 200 m² occupés.

PERSONNEL :

- **Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil municipal a validé les propositions du Maire pour modifier le tableau des effectifs du personnel communal afin de tenir compte du changement de situation généré par l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle depuis le 1^{er} septembre 2015 et différents changements au sein de la Crèche halte-garderie et du Restaurant scolaire.

- **Service de médecine préventive : renouvellement de la convention avec le CDG 74**

Conformément à l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant obligation de protection de la santé des travailleurs, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement au renouvellement de la convention du service de médecine préventive et de son règlement avec le CDG 74 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

ASSOCIATIONS :

- **Convention d'objectifs et de moyens avec l'Echo de Chantemerle**

Rappelant que les modalités du financement d'une association par une collectivité publique doivent être déterminées par une convention qui définit les droits et obligations de chacune des parties dès lors que le montant annuel d'une subvention dépasse la somme de 23 000 Euros, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité des membres présents et représentés les termes d'une telle convention avec « l'Echo de Chantemerle » - Orchestre d'Harmonie de Sevrier. Monsieur le Maire a rappelé la situation du Centre de Pratique Musicale du Lac (CPML) dans le cadre de l'évolution institutionnelle du territoire de la rive gauche, la compétence culture n'ayant pas été reprise par la

C2A. Le fonctionnement de cet équipement d'intérêt intercommunal devra s'envisager dans le cadre de conventionnement entre les communes de la rive gauche.

Arrivée de Mme TALIN à 20 h 50

• Convention de mise à disposition de locaux communaux à titre précaire et révoicable – Sevrier Animation

Afin de permettre à l'association Sevrier Animation d'exercer ses activités, une convention de mise à disposition a été adoptée, et permet de définir les conditions d'utilisation des locaux communaux : un bureau au 1^{er} étage du complexe d'animation, d'une surface de 14 m², ainsi qu'un garage au RDC du bâtiment de la mairie de 21 m² pour le stockage de matériel divers. Il a par ailleurs été précisé que plus aucun matériel bureautique en location ne se trouvait dans le local au complexe d'animation.

URBANISME-FONCIER-BAUX

• Vente de terrains communaux : autorisation au Maire pour la signature d'un compromis avec Teractem

Ce compromis porte sur tout ou partie des parcelles cadastrées AD 308, 309, 540, 542, 543, 544, 545 et 546 qui représentent une superficie de terrain d'environ 5 378 m². Il s'agit de la phase 1 du projet d'aménagement du Centre de Sevrier, devant amener la réalisation de 78 logements, dont 40% de logements sociaux. Le service des Domaines a été sollicité le 1^{er} avril 2016 et a estimé la valeur vénale des terrains à 1 398 000 €. Cependant, le prix de vente de ces terrains négocié avec TERACTEM est de 2 572 267.70 € H.T. Il a été précisé qu'il sera indiqué dans le compromis que les conditions suspensives devront être réalisées à minima au 31 mars 2020 mais que 2022 serait plus judicieux. En outre, le coût de la démolition des vestiaires sera à la charge de Teractem jusqu'à hauteur de 120 000 € H.T. Il a également été précisé que le choix d'un cabinet d'architecte a été fait en concertation avec la commission dédiée au projet du Centre de Sevrier, élargie à la municipalité. Cette commission élargie se réunira à nouveau le 18 mai prochain pour un retour des projets architecturaux prévu en juillet. Concernant le Centre, le planning prévoit une signature du compromis, puis la levée du périmètre de gel parallèlement au rendu du concours d'architecte. Il a également rappelé que ce projet doit être relativisé car ne portant que sur 78 logements dont 40 % de sociaux, des locaux à usage commercial et une crèche. Ce sera également l'opportunité de réorganiser et d'aménager la place de la Mairie, la partie Nord du terrain stabilisé et l'espace vert sur l'ancien terrain de Football.

M. FONTAINE s'est interrogé sur la capacité de la CCRGLA à mettre en œuvre le PLUI dans les délais si on tient compte du fait que cette communauté de communes n'existera plus au 1^{er} janvier 2017. M. LYONNAZ a précisé le but des procédures en cours, à savoir la levée du périmètre de gel au Centre, et l'ajustement de certaines règles du PLU actuel afin de minimiser certains effets de la Loi ALUR

M. FONTAINE s'est également interrogé sur le déclassement préalable des terrains concernés du domaine public. M. LYONNAZ a répondu que ce déclassement ne se fera pas sans permis de construire et qu'une clause suspensive faisant partie du compromis prévoit cette modification de statut.

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions des membres présents et représentés, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer un compromis pour la vente de ces terrains avec Teractem.

• Local technique pour la fibre optique : Autorisation d'urbanisme et convention de droit d'usage

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur Sevrier, un Nœud de Raccordement Optique (NRO) doit être installé par le SYANE.

Le terrain communal cadastré AL237 a été retenu pour réaliser cet équipement qui devra faire l'objet d'un dépôt d'autorisation d'urbanisme. Parallèlement une convention de droit d'usage va être signée avec le SYANE pour l'occupation de ce terrain communal. Il a été précisé que l'insertion dans le site et les règles du PLU (notamment les règles de recul par rapport à la piste cyclable) ont été respectées.

ADOpte par 24 voix pour et 1 abstention des membres présents et représentés.

• Aménagement du parc Dezirat : Déclaration préalable au titre de l'urbanisme

Dans le cadre de l'aménagement du parc Dezirat, l'atelier Fontaine retenu comme maître d'œuvre a proposé un projet d'aménagement.

Ce projet prévoit la démolition du mur du Prieuré impasse St-Blaise afin de mettre en place un portail et un mur surmonté d'une grille en fer forgé.

Une déclaration de travaux doit être déposée pour permettre la réalisation du projet.

Celle-ci portera sur la parcelle AD224, propriété du Conseil Départemental qui va prochainement faire parvenir en mairie une délibération autorisant la commune de Sevrier à déposer une déclaration préalable pour ces travaux.

Conformément au Code de l'Urbanisme, cette demande doit être déposée par le Maire autorisé par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire a donc proposé au Conseil de déposer une déclaration de travaux sur la parcelle AD224, sous réserve d'une délibération du Conseil Départemental autorisant la commune à déposer elle aussi une déclaration préalable, pour la démolition du mur d'enceinte de l'Impasse St Blaise et la construction d'une nouvelle clôture et la pose d'un portail. **Adopté à l'unanimité.**

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

• Autorisations de stationnement aux pontons communaux pour des activités économiques

Le Conseil municipal, 24 voix pour et 1 abstention des membres présents et représentés, a autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions pour stationnement aux pontons communaux pour des activités économiques au profit de :

* Monsieur David VEYRAT-DUREBEX, gérant de la société de maintenance et travaux portuaires "SIKOO MARINE SOLUTIONS", pour le stationnement d'un bateau de servitude destiné aux interventions sur les chantiers du lac d'Annecy. (983 € pour l'année 2016). M. FONTAINE s'étant interrogé sur la qualité de ce bateau de servitude craignant à terme qu'il ne se transforme en bateau « poubelle ». Monsieur le Maire a indiqué que la commune sera vigilante sur ce point.

Note : le règlement intérieur des locations de boucles prévoit que le défaut d'entretien peut-être relevé et sanctionné (article 17).

* Monsieur Cyril MOËNE, gérant de la société de transport de passagers par bateau sur le lac d'Annecy "WATER TAXI du fait de l'augmentation de son activité. (983 € pour l'année 2016)

Par ailleurs, Monsieur le Maire a informé le Conseil municipal d'une nouvelle mesure prise par l'Etat dans ce domaine des AOT. En effet, celui-ci a informé les communes concernées de la mise en place d'une part variable de redevance, qui sera fonction du chiffre d'affaires annuel déclaré à la DDFIP, et viendra en plus du montant dû au titre de la mise à disposition d'un emplacement aux pontons communaux. Pour la commune de Sevrier cette part sera répercutée aux locataires.

Questions diverses :

Commune nouvelle : Monsieur FONTAINE a indiqué que lors de la réunion du 25 avril 2016 tenue en présence du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Savoie, les services de l'Etat avaient communiqué au Président de la CCRGLA certaines simulations relatives à la création d'une commune nouvelle comprenant les 7 communes actuelles : il a souhaité que cette simulation soit exposée au sein d'un conseil privé. Accord du Conseil. Monsieur le Maire se charge d'obtenir ce document et d'organiser un conseil privé sur le sujet.

Projets en cours : A la demande de M. FONTAINE, qui a rappelé une suggestion de M. LYONNAZ, un rappel sur les projets en cours sur Sevrier a été fait. M. LYONNAZ rappelle à nouveau la réflexion sur le PLU afin de réduire les effets liés à l'application de la Loi ALUR et la surdensification. Il indique également qu'un projet sur un nuancier de couleurs, qui s'imposera aux pétitionnaires, et un travail sur la notion d'attique sont en cours au sein de la commission urbanisme.

* projet immobilier secteur des Boubioz : 30 logements dont 10 à caractère social. Un recours gracieux a été déposé.

* Projet immobilier sur le secteur derrière la Poste (Terrains Gros-Thomasson) : 52 logements dont 18 sociaux. Un recours contentieux de riverains a été déposé.

* Projet sur le Clos Savoyard : il y est prévu la rénovation dans l'existant du bâtiment principal, la construction de 17 logements collectifs ainsi que 10 autres sur la partie Sud du Clos Savoyard. Cependant les orientations définitives du permis de construire sont encore en cours de finalisation.

* Projet immobilier sur le secteur de Crêt Morens.

* Projet sur les terrains AB492, 493, 494, 495, 496 à côté de la station AVIA.

Cérémonie à l'Ecole : Mme PRIEUR-DREVON a informé le Conseil municipal qu'une cérémonie sera organisée le 17 juin en fin d'après-midi pour la pose de la devise républicaine sur le mur de soutènement de la cour côté RD 1508.

Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP) : Mme PRIEUR-DREVON a informé le Conseil de la proposition de la commission Education quant à l'instauration d'un tarif symbolique unique de 1 € par séance et par enfant, pour l'ensemble des familles qui inscriront leurs enfants à ces TAP dès la rentrée prochaine : cette proposition sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 10.

SEVRIER, le 9 mai 2016

LE MAIRE,
Pour le Maire absent,
LE MAIRE-ADJOINT,

Georges FALCONNET